

## L'ŒUVRE DE LA TEMPÉRANCE A SAINT-HYACINTHE.

Nouvelle phase de la lutte : L'ENSEIGNEMENT.



Le Comité Permanent de Tempérance du diocèse de Saint-Hyacinthe est à l'œuvre. Il veut exécuter fidèlement le mandat qu'il tient du Congrès qui l'a institué et de l'autorité épiscopale qui l'approuve et le maintient. A cette fin, tout en préparant la publication du *Rapport officiel* du Congrès, il veille à la réalisation de ses vœux et résolutions.

Or, l'un des plus importants de ces vœux, est sûrement celui ci :

“ *Considérant que l'habitude de boire est engendrée par l'ignorance et le préjugé, et que tous deux mènent insidieusement les jeunes gens à la passion de boire qui est d'ordinaire un vice d'âge mûr.* ”

“ *Que le moment le plus favorable pour jeter dans les âmes la semence des saines convictions, est l'enfance et la jeunesse, alors que l'esprit est moins préjugé et l'âme plus accessible à la vérité, parce qu'elle n'a pas connu l'emprise de la passion ni les premières satisfactions de l'ivresse.* ”

“ *Qu'il importe de donner suite à l'article 15ème du Règlement de la Société, dans lequel Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Saint-Hyacinthe demande que l'enseignement antialcoolique soit donné dans les Séminaires, Collèges, Couvents et Ecoles.* ”

“ *Il soit résolu que le Comité Permanent soit chargé de promouvoir cet enseignement, en créant pour le Séminaire, l'Ecole Normale, les collèges et les couvents du diocèse, des prix spéciaux, qui seront décernés pour les meilleurs travaux faits selon le programme qui sera communiqué par le Comité, aux Institutions où la Société sera établie et où l'enseignement antialcoolique sera donné.* ”

Des multiples moyens dont se servent les apôtres de la